

CONDITIONS GENERALES.

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute commande passée par le client auprès de la sprl Van Gheluwe ou de ses représentants et priment sur toutes conditions générales de l'acheteur.
2. Les propositions, offres et devis de la sprl Van Gheluwe ne sont valables que pendant quinze jours et ce, sauf vente entre-temps.
3. Prix : les prix mentionnés dans l'offre s'entendent, hors TVA, hors frais de transport, livrés dans nos magasins. Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis en cas de changement de tarifs de nos propres fournisseurs, de fluctuation de salaires, de charges sociales ou de toute autre cause indépendante de la volonté du vendeur. Dans ce cas, le client dispose de quatre jours ouvrables à dater de la notification de l'augmentation du prix par la sprl Van Gheluwe pour annuler sa commande.
4. Paiement : Sauf accord expresse et écrit de la sprl Van Gheluwe, les factures sont payables dans les huit jours de la livraison et au siège social de la sprl Van Gheluwe. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure au paiement d'un intérêt moratoire de retard de 12% l'an jusqu'à complet paiement et d'une clause pénale irréductible de 15% avec un minimum de 150 euros. Les mêmes intérêts et la même clause pénale seront applicables à la sprl Van Gheluwe pour toutes sommes qu'elle resterait devoir à un client consommateur.
5. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraînera immédiatement et de plein droit :
 - l'exigibilité immédiate de toutes les autres factures ;
 - la suspension des livraisons ou, au choix de la sprl Van Gheluwe, le paiement anticipé de toute commande en cours d'exécution ;
 - la compensation immédiate avec toute somme dont la sprl Van Gheluwe resterait devoir, de son côté, au client défaillant ;
6. Livraison : La livraison est réputée effectuée au siège social du vendeur, soit par la remise directe au client, soit à un expéditeur ou un transporteur désigné par le client ou, à défaut, par la sprl Van Gheluwe, aux frais, risques et périls exclusifs du client ; A défaut pour le client de venir prendre livraison dans les délais, il devra payer à la sprl Van Gheluwe à titre de frais de gardiennage, la somme forfaitaire de 25 euros par jour de retard à partir du jour où il aura été sommé de ce faire jusqu'à enlèvement complet ou jusqu'au jour de la résiliation judiciaire du contrat aux torts du client. La livraison vaut agrément par l'acheteur de la marchandise vendue. Tout vice apparent doit être signalé par écrit recommandé au plus tard dans les trois jours de la livraison. A défaut, plus aucun recours à la garantie des vices apparents ne sera accepté.
7. Délai d'exécution ou de livraison : les délais d'exécution et de livraison prennent cours à dater de l'acceptation définitive et sans réserve de l'offre et du paiement de l'acompte repris sur l'offre. Ils sont maintenus dans les limites du possible sauf cas de force majeure ou évènement imprévisible indépendant de la volonté de la sprl Van Gheluwe tels que grève, réquisition.... Les retards dans l'exécution ou dans la livraison n'obligent la sprl Van Gheluwe à aucun dommages et intérêts et ne peuvent jamais justifier l'annulation de la commande par le client.

8. Le vendeur se réserve la propriété de la chose vendue jusqu'à paiement intégral du prix de vente ;
9. La sprl Van Gheluwe ne s'engage à aucune obligation de garantie sur les marchandises vendues envers le client, lequel dispose uniquement de la garantie du fabricant.
10. Pour tous travaux en régie, les matériaux sont comptés au prix du jour et les heures de prestations des ouvriers sont calculés depuis le départ de l'atelier jusqu'au retour à l'atelier, à majorer des frais forfaitaires de transport et de déplacement ainsi que des prestations de chargement et déchargement des matériaux en atelier. Toute heure entamée de minimum un quart d'heure sera entièrement due. Les tarifs complets des travaux en régie sont disponibles sur notre site internet ou à première demande du client.
11. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles, siégeant en langue française, sont compétents.
Le contrat est régi par le droit belge, tant en ce qui concerne son interprétation que son exécution. Le texte français des conditions générales est la référence en cas d'interprétation des conditions générales.